



Communiqué de presse



Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants : Après le scandale des EHPAD, le scandale des crèches ?

Le rapport accablant de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a été publié ce lundi 11 avril 2023.

Saisie par le Ministre des solidarités, l'IGAS a mené une enquête sur les conditions d'accueil et de sécurité des jeunes enfants en crèche : 36 visites d'établissements, 3 questionnaires adressés aux directions d'établissement (5000 répondants), aux professionnels (12000 répondants) et aux parents (27000 répondants).

L'IGAS dresse des constats édifiants :

Enfants en risque de danger imminent

Les conditions d'accueil et de sécurité des jeunes enfants sont loin d'être réunies : taille des groupes d'enfants accueillis (parfois 25 ou 30 enfants), nuisances sonores, taux d'encadrement, formation insuffisante des professionnels, conditions de formation dégradées (formation à distance sans évaluation) ...

Selon l'IGAS, l'accueil en crèche ressemble à un confinement où les enfants ne bénéficient que de très rares sorties en extérieur. En ce qui concerne le bâti, beaucoup d'établissements sont vieillissants, mal insonorisés et ne permettent pas la sécurisation affective des enfants.

Des dérives financières inacceptables

PSU (Prestation Sociale Universelle) et PAJE (Prestation d'Accueil Jeune Enfant) entretiennent une logique de "remplissage" totalement inacceptable de la part des directions des crèches et structures d'accueil. Pire encore, les financeurs n'ont aucun regard sur ce que font les structures, notamment dans le secteur lucratif où l'IGAS propose de généraliser des contrôles au sein des sièges sociaux des groupes privés comme cela est fait désormais dans les EPHAD.

Des conditions d'accueil dégradées

L'enquête de l'IGAS porte également sur la prévention de la maltraitance. Là aussi, le constat est catastrophique. Surpopulation, absence de respect du sommeil de l'enfant, "forçage alimentaire" lié aux faibles taux d'encadrement, les conditions d'accueil ne permettent pas un plein développement des jeunes enfants. Des milliers de signalements de maltraitance ont été recensés lors de l'enquête.

Des professionnels maltraités

Extrêmement motivés et impliqués dans leur métier, ces derniers souffrent du manque de moyen qui ne leur permet pas d'exercer dans de bonnes conditions. Les conditions de travail sont dégradées (bruit, absence de temps de pause ou de repas), les professionnels manquent de reconnaissance et de perspectives de carrière et d'évolution.

La CGT en lutte depuis plusieurs mois aux côtés des professionnels de la Petite-Enfance ne lâchera rien pour une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société !

- + 183 euros maintenant et revalorisation des grilles indiciaires/salariales pour l'ensemble des professionnel.le.s de la Petite Enfance : pleine reconnaissance des qualifications et diplômes !
- Amélioration des conditions de travail : création sans délai de postes d'auxiliaires de puériculture, d'EJE, de puéricultrices... et création de 30 000 places pour accueillir les jeunes enfants ;
- La modification des conditions d'attribution du CMG et l'alignement du reste à charge entre les différents modes d'accueil ;
- Prise en compte de la pénibilité des métiers de la Petite Enfance : départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75 % du salaire des 6 derniers mois et des 25 meilleures années pour le secteur privé.

La CGT réaffirme que la recherche de profits n'est pas compatible avec un accueil de qualité pour les tout-petits, comme pour nos aînés !